

ANNEXE II

Liste des diplômes permettant de s'inscrire à la dernière unité de l'examen de la spécialité coiffure du brevet professionnel après deux ans d'activité professionnelle

CAP coiffure

Mention complémentaire : styliste-visagiste

Mention complémentaire : coloriste-permanentiste

Mention complémentaire : coloriste-teinturier

Mention complémentaire : permanentiste